



INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

JUILLET 1990

OPÉRATION «VILLAGES ROUMAINS»

Dans le cadre de l'opération de sauvegarde des villages roumains lancée dans le courant du printemps 1989, suite au projet de plan de «systématisation» et de «rationalisation» mis en place par le gouvernement Ceaucescu, notre commune avait alors adopté

ARDUSAT,

DANS LA PROVINCE DE MARAMURES



et avions, à cette époque, écrit au maire, au président Ceaucescu et à l'ambassade de Roumanie à Berne, courrier qui était resté sans réponse, à l'exception de celui de l'ambassade qui était revenu avec une fin de non-recevoir.

★

Fin 1989, chute de CEAUCESCU et création d'un Front de Salut National chargé de gérer le pays en attendant des élections libres. Au début du mois de janvier 1990, une nouvelle correspondance fut adressée au maire d'Ardusat en lui demandant de nous faire connaître les besoins de ses villageois.

Au début février, nous entrons en communication avec le maire d'Ardusat et le Dr SERES qui nous font connaître les besoins des habitants. Les médicaments, le matériel sanitaire, les semences pour l'agriculture et les denrées coloniales font défaut dans toute la province. (Voir Informations Vernier de mars 1990).

A Vernier, une commission est formée afin d'organiser, d'une façon rationnelle et efficace, notre aide. Les autorités communales de Vernier ont décidé de renoncer à demander à la population des dons en nature mais de faire appel à sa générosité par des dons en espèces qui, joints au montant que la commune attribuera à cette opération, permettront de faire des achats bien ciblés qui seront acheminés et distribués sur place par nos soins.

Le 7 mars, le camion avec remorque, mis à disposition gratuitement par la Maison SAUVIN SCHMIDT, est chargé d'environ 13 tonnes de marchandises au Centre de voirie communal et est présenté aux Ports Francs de Genève, afin d'être plombé et pouvoir effectuer le voyage sous la dénomination TIR.



Ce chargement comprenait:

Semences diverses (blé, orge et légumes)	2.064 kg
Sucre cristallisé fin	2.000 kg
Oranges	2.000 kg
Chocolat en plaques	100 kg
Lait en poudre	432 kg
Cacao en poudre	500 kg
Lait condensé	126 kg
Potage en sachets	54 kg
Bouillon en cubes	634 kg
Riz	1.000 kg
Huile	1.000 l
Café en grains	500 kg
Farine	500 kg
Savon	432 kg
Crayons couleurs et stylos bille	24 kg
Papier A/4	50 kg
Médicaments SAUTER (pansements, désinfectant, vitamines)	500 kg
Médicaments divers, matériel sanitaire et dentaire (vitamines, gants stériles, trousse d'urgence, pansements)	400 kg
Matériel scolaire divers (cahiers, crayons, dessins)	300 kg

se retrouve le 8 mars, au matin, au Centre de voirie pour prendre la route en direction de la Roumanie. Notre convoi est formé d'un camion-remorque et de deux voitures.



Après une traversée de la Suisse sans histoire, nous sommes entrés en Autriche, où nous avons traversé le nouveau tunnel routier de l'Arberg et nous avons fait notre étape du soir à Mondsee (près de Salzbourg). Le lendemain nous repartons, nous traversons une partie de l'Allemagne, puis retour en Autriche, Vienne et la frontière Autriche-Hongrie, où nous devons nous armer de patience (environ 4 heures d'attente). Nous couchons le soir dans un relais hongrois en pleine campagne.

Le troisième jour, après la traversée de Budapest, nous roulons à travers des nuages de terre soulevés par le vent, ce qui nous oblige à allumer les phares des véhicules. Ce phénomène, sorte d'érosion, provient de la sécheresse. Puis c'est le passage de la frontière roumaine à Oradéa.

La délégation verniolane composée de:

- M. André CHILLIER,
Maire
- M. Marc-Henri BRELAZ,
Vice-président du Conseil municipal
- Dr Albert BESSON,
médecin
- Mme Eofrosina SCHULLER,
traductrice
- Mlle Severine CHILLIER,
assistante médicale
- M. Emile MERMILLOD,
agriculteur
- M. Philippe CHAPEL,
caméraman du Vidéographe de Genève
- M. Jean-Luc BIOLLAY,
mécanicien
- M. Romain DUMONT,
chauffeur de la Maison Sauvin Schmidt
- M. Robert BORGIS,
administration municipale



Les routes roumaines sont en mauvais état. Vers 18h30, nous arrivons au village d'Ardusat où nous sommes accueillis par le maire, les autorités civiles et religieuses, ainsi que par la population.



La Mairie d'Ardusat

Après la tradition de l'accueil qui consiste à goûter le pain, le sel et le vin, nous entrons dans la Mairie où nous faisons connaissance des différentes personnalités, telles que le maire, les municipaux, le pope, le médecin, etc. Là, nous faisons également une brutale connaissance avec la «Tuica», eau-de-vie de prune, qui se boit de façon rapide et abondante à n'importe quel moment du jour et de la nuit.

Après une nuit courte et réparatrice, tous les participants se retrouvent à l'office religieux, où un accueil nous est réservé, puis nous prenons le repas de midi en commun.



La Cathédrale d'Ardusat

L'après-midi est réservé au déchargement du camion et à la mise au point de la distribution de la marchandise. Puis nous retournons dans nos familles d'hébergement où nous essayons de comprendre leurs habitudes et coutumes, leur isolement pendant tant d'années et les contraintes dues à l'ancien régime.

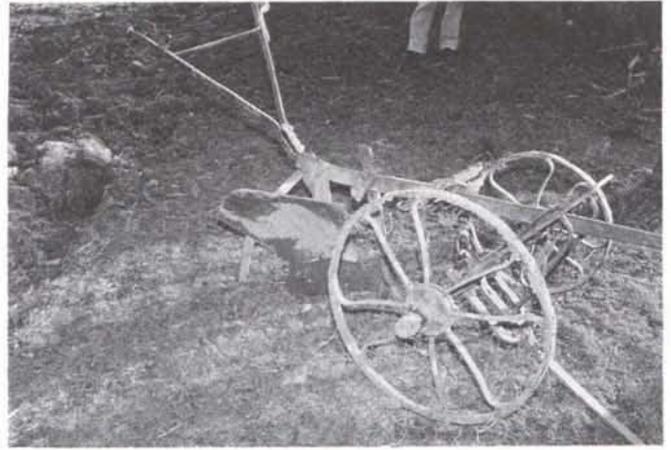
Le lendemain, nous nous retrouvons avec une quinzaine de personnes pour la préparation des cornets et leur distribution à la population.



Cette répartition se fait par famille, en tenant compte des enfants, des adultes et des personnes âgées, et nous pouvons vous certifier que la marchandise a été répartie de façon équitable et juste.



Pendant ce temps, M. Emile MERMILLOD a visité les fermes pour connaître les besoins des agriculteurs. D'une première constatation, nous pouvons dire que les méthodes employées et le matériel à disposition accusent plusieurs décennies de retard.



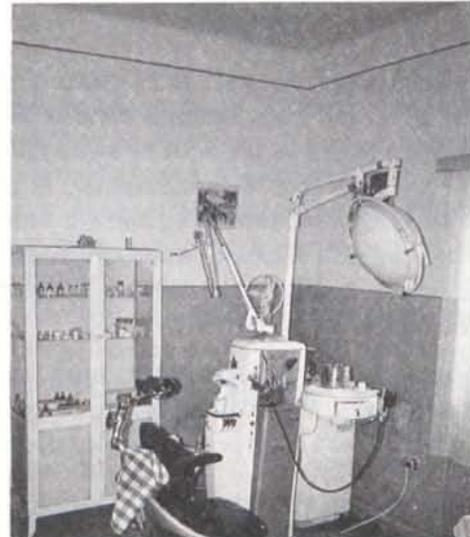
★ ★ ★

De son côté, le Dr BESSON, aidé par les médecins roumains ainsi que par M. BORGIS et Séverine, a fait l'inven-

taire des médicaments et du matériel de consultation et de petites interventions que nous avons remis au dispensaire.



Le dispensaire médical



Le cabinet dentaire

★

★

Nous avons également été reçus par le corps enseignant et les élèves des écoles ont chanté pour nous.

Lors de cette visite, nous avons constaté l'état pitoyable du mobilier scolaire, ainsi que de l'éclairage et du chauffage.



Le village d'Ardusat compte environ 2.000 habitants qui vivent uniquement du travail de la terre. La plupart des jeunes vont travailler à la ville la plus proche, Baia Mare. Les paysans pensent pouvoir récupérer les terres des fermes collectives. Pendant notre séjour, nous avons tous logé chez l'habitant, car il n'y a pas d'hôtel. C'est là que nous avons pu apprécier le confort de notre pays (W.-C., salle de bains, eau courante).

Tous les chemins du village sont en terre battue et il n'existe aucun problème de parking. Aucun égout n'est construit.



Les eaux usées et les eaux claires repartent directement dans le sol, ce qui peut provoquer une pollution de la nappe phréatique et engendrer des épidémies de typhus ou de fièvre typhoïde.



Dans le village d'Ardusat, la population n'a probablement pas eu faim du fait de sa proximité de la terre, mais nous avons pu constater que la même nourriture revient à chaque repas. Les produits les plus employés sont la viande de porc sous forme de boulettes, côtelettes, lard gras, œufs, le tout arrosé de Tuica ou de vin de plant direct (sorte d'épouvantable piquette).

Dans le domaine de l'environnement, nous constatons là également un retard important. Nous avons pu voir des usines qui saupoudrent toute une région de leurs effluves, ainsi que la pollution des sols par le manque de canalisations.

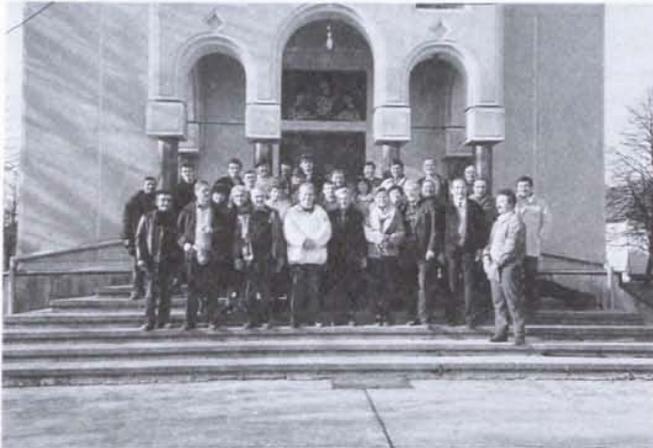
Le mercredi 13 mars au matin, nous repartons après une brève partie officielle avec échange de cadeaux et de bannières.



C'est avec un peu de nostalgie que nous quittons notre village pour reprendre la route. Nous sommes arrivés à Vernier le vendredi 16 mars vers 19 heures, en ayant accompli un périple de plus de 3.800 km.



Avant de terminer, je tiens, en ma qualité de maire de notre commune, à adresser à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à mes deux collègues du Conseil administratif, à ceux qui ont organisé l'expédition, acheté les marchandises et chargé celles-ci, aux chauffeurs et à tous les participants de l'expédition un grand MERCI.



Nous pouvons vous apporter l'assurance que cette opération Roumanie a été bien étudiée et fut une réussite totale. Nous vous transmettons les salutations et les remerciements des autorités civiles, religieuses et de la population de notre village d'Ardusat.

ANDRÉ CHILLIER
Maire

OPÉRATIONS «VILLAGES ROUMAINS» CONTINUE AVEC UNE ACTION HUMANITAIRE PLUS PARTICULIÈRE



En effet, la délégation verniolane, et plus particulièrement le Dr Albert BESSON, a eu connaissance du cas d'une fillette de 7 ans, Roxana NICOARA, atteinte de leucémie et qui, par manque de médicaments en Roumanie, ne pouvait plus recevoir les soins nécessaires.

Les démarches ont été entreprises afin d'accueillir cette petite Roumaine en vue d'un examen médical approfondi à la Clinique de pédiatrie et l'établissement d'un protocole de traitement.

**Ainsi donc notre action humanitaire continue et le
CCP 12-1-2 Banque hypothécaire de Genève
Cpte N° 1.517.530 (Opérations villages roumains)**

reste ouvert pour les personnes qui veulent encore participer à ce geste de solidarité.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 mars 1990

Brève séance du législatif verniolan, sous la présidence de Mme Gabrielle FALQUET, au cours de laquelle, conformément à la loi, les conseillers ont désigné les 171 jurés des tribunaux pour 1991.

Signalons que les Autorités verniolanes (Conseil administratif et Conseil municipal ont participé à l'action «Bouton blanc» en faveur de la lutte contre la drogue.

Séance du mardi 10 avril 1990

Sous la présidence de Mme Gabrielle Falquet (Soc.), le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

- Autoriser la signature d'une convention de cession d'une servitude d'usage grevant la parcelle de l'ex-garage Shell du Lignon.
- Accepter les cessions réciproques et servitudes concernant la Commune de Vernier, MM. Louis

Maulini & Fils et l'Eglise nationale protestante (ancienne mairie, rue du Village).

- Accepter l'équipement en système séparatif des collecteurs du chemin de la Greube et ouvrir, à cet effet, un crédit de Fr. 650 000.—.
- Le projet d'arrêté concernant l'aménagement d'un jardin d'enfants dans la Villa Souviran à Châtelaine, a été reporté à la prochaine séance du 15 mai, afin de permettre l'établissement d'un rapport d'expertise.

Une motion des groupes Socialiste et Parti du Travail, concernant le prix d'entrée à la piscine du Lignon pour les bénéficiaires de l'AVS a été renvoyée à la Commission des sports.

La pétition d'habitants concernant le bruit de la piste de planches à roulettes du Jardin Robinson à Balexert a été renvoyée à la Commission des pétitions.

Un débat s'est instauré suite à l'interpellation de M. Leuba concernant le bruit des trains à Châtelaine, à

l'issue duquel, le Conseil municipal, par 28 oui et 2 abstentions, confirme son préavis négatif aux mesures proposées par les CFF (construction de murs anti-bruits).

A huis clos: naturalisations de Mmes Maura Sadat-Noorbakhsh (Italie), Maria Escalera (Espagne) et M. Erwin Nadasdi (Hongrie).

Séance du mardi 15 mai 1990

Accueillis en musique par la Fanfare municipale de Vernier et après avoir visionné une cassette vidéo réalisée par M. Philippe CHAPEL, du Vidéographe de Genève, lors du convoi humanitaire de notre commune en Roumanie, les conseillers municipaux, sous la présidence de Mme Gabrielle FALQUET, ont pris les délibérations suivantes:

- Vu les expertises, réclamées lors de la dernière séance, approuver, par 23 oui, 1 non et 7 abstentions, les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants dans la Villa Souvairan à Châtelaine et d'ouvrir, à cet effet, un crédit de Fr. 186 000.—.
- Approuver le compte rendu financier de l'exercice 1989 et le compte de fonctionnement 1989 pour un montant de Fr. 39 303 642,85 aux dépenses et de Fr. 40 293 691,90 aux recettes, laissant un excédent de revenus de Fr. 990 049,05, ainsi que le financement des investissements par l'autofinancement. Le solde non couvert de Fr. 2 435 418,85 est financé par le recours à l'emprunt.
- Accepter, à l'unanimité, les comptes de la Fondation Vernier-Signal et les crédits supplémentaires de fonctionnement pour un montant total de Fr. 1 093 086,70.
- Accepter, à l'unanimité, la réalisation du tableau de mutation relatif à la construction de la route de Peney et à l'élargissement de la route de Vernier et de l'avenue Louis-Pictet.
- Accepter la cession gratuite par l'Etat de Genève de la parcelle N° 3.268, sise entre l'école d'Avanchet-Salève et la bretelle de l'avenue du Pailly, affectée aux aménagements extérieurs de ladite école.
- Donner, à l'unanimité, moins une abstention, un préavis favorable au projet de plan et règlement directeurs de la zone industrielle de Mouille-Galand à Vernier, sous conditions de certaines modifications dudit règlement.
- Donner, à l'unanimité, un préavis favorable au projet de modification du régime des zones de construction, en bordure de la route du Bois-des-Frères.
- Approuver, à l'unanimité, les travaux de réfection des aménagements extérieurs du groupe scolaire d'Avanchet-Jura.
- Le législatif a également accepté, à l'unanimité, avec quelques amendements, une résolution proposée par le Groupe Vigilance.

RÉSOLUTION

Les autorités de Vernier, Conseil municipal et Conseil administratif, condamnent avec véhémence les actes

de barbarie commis au cimetière juif de CARPENTRAS, ainsi que tout acte de discrimination de race, de culture ou de religion.

Lesdites autorités tiennent à apporter leur profonde sympathie aux familles dont les tombes ont été profanées avec une telle sauvagerie.

En fin de séance, le Conseil municipal a procédé à la nomination des six membres de la Commission du Mérite Verniolan et de son bureau qui sera formé de:

Président:

M. Marc-Henri Brelaz (PdT).

Premier et deuxième vice-présidents:

**MM. Alain Maurer (Vig.) et
Giorgio Rütishauser (R.).**

Secrétaire et vice-secrétaire:

**MM. Christophe Iseli (DC) et
Pierre Ronget (Lib.).**

Membre:

M. Charles Bauquis (Soc.).

A huis clos: naturalisations de Mme Marietta Vertesy (France) et MM. David Kessous (Maroc), Fathi Ben Chaabane (Tunisie), Bernard Favier (France) et Salvador Serrano (Espagne).

Séance du mardi 26 juin

Sous la présidence de M. Marc-Henri BRELAZ qui, en début de séance, rend hommage à son prédécesseur, Mme Gabrielle FALQUET et présente son message de nouveau président, le législatif verniolan a tenu sa dernière séance avant les vacances estivales.

Lors de communications du Conseil administratif, le Maire, M. François SATIN, a annoncé, qu'à fin mai 1990, la commune comptait 29.236 habitants.

Au cours de cette séance, les conseillers municipaux ont refusé une motion présentée, au nom du Groupe Libéral, par MM. Leuba et Ronget, invitant le Conseil administratif à présenter un projet de budget 1991 limité à 40 millions pour le fonctionnement et à 4 millions pour les investissements.

Ils ont accepté par 27 oui et 3 abstentions une résolution de M. Iseli invitant le Conseil administratif à veiller à ce que la Protection civile verniolane saisisse la chance de participer aux travaux d'entraide confédérale dans les communes sinistrées du Valais et planifie les dates de toutes les formations utilisables dans les travaux de réfection du Nant des Grebattes, de manière à ce que des travaux importants puissent être assumés.

Les projets de délibérations concernant un crédit complémentaire pour l'entretien lourd des bâtiments 1988-1989; la promesse de vente pour l'acquisition de la parcelle N° 2.151 A (ferme Bourquin-Golay); l'amélioration du parcage à l'avenue de Crozet; l'élargissement de la Via Monnet et le projet de plan localisé de quartier (route de Peney) ont été renvoyés, à l'unanimité, aux commissions concernées.

A huis clos: naturalisations de MM. Stefan CABAJ (Pologne) et Fernando CLIMENT (Espagne).



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Au début de cette dernière année de législature, il est peut être bon de rappeler certains principes fondamentaux du rôle de conseiller municipal.

Je suis conscient que durant cette année ma tâche sera rude mais je m'efforcerai de diriger sereinement les débats, ceci bien évidemment avec l'appui de l'ensemble du Conseil municipal.

C'est pourquoi, j'invite chacun à user d'une attitude franche et loyale, les préjugés et les sous-entendus n'ont pas place dans nos séances, il en va de même des attaques personnelles qui n'ont aucun lien avec les sujets traités.

Il serait tout aussi faux de vouloir subitement s'activer et faire des coups d'éclat en vue des prochaines échéances électorales.

Il est ridicule de faire de la politique que j'appellerai péjorativement «politicide» simplement pour se distinguer, tardivement parfois, mais avec pour seul réflexe, le souci d'être réélu l'an prochain.

Le rôle essentiel du conseiller est d'être en permanence à l'écoute de ses concitoyens, et d'en être leur porte-parole.

Nous avons tous la possibilité de présenter des projets de délibérations, de motions ou de résolutions. Usons de nos droits démocratiques, ce sera mon vœu pour 1990-91.

Je sou mets un élément de réflexion, qui mérite je crois, toute l'attention du Conseil, cela concerne la répartition des deniers communaux, qui, à mon avis, devrait être plus équitable entre les divers secteurs de notre commune. Une répartition qui tient vraiment compte des besoins réels de nos quartiers très disséminés.

Il ne faut pas se leurrer, toutes nouvelles dépenses excessives déboucheront irrémédiablement à une augmentation du centime additionnel, ce que nous ne souhaitons évidemment pas, mais qui sera peut être un mal nécessaire pour conserver les acquis.

Pour terminer, je lance un appel pour une nouvelle politique dynamique et attractive, ouverte au pluralisme démocratique et à l'écoute du citoyen.

Marc-Henri BRELAZ

CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour la dernière année de la législature 1987-1991, le Conseil administratif a nommé son président en la personne de Monsieur François SATIN lequel, conformément à la loi, prend le titre de Maire.



Madame Solange SCHMID a été appelée à la vice-présidence du Conseil administratif.

AVIS COMMUNAUX

TAILLE DES HAIES

En application de l'article 76 de loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés, **jusqu'au 15 juillet.**

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.



JARDINAGE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Avec le retour de la belle saison et des travaux d'entretien des pelouses, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs de tondeuses à gazon, le règlement sur la tranquillité publique (art. 10b).

«L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion EST INTERDIT:

- a) du lundi au samedi de 20h à 8h**
- b) le dimanche et les jours fériés.»**

Les autorités remercient chacun de bien vouloir veiller au respect de cette disposition légale dans le cadre de la protection de l'environnement.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAR LE FEU

Les autorités rappellent que la destruction par le feu de petites quantités de résidus ménagers ou agricoles n'est pas soumise à une autorisation. Cependant, conformément à l'art. 31, al. 1, du Règlement genevois sur l'élimination des résidus, le brûlage ne **doit être effectué que par temps calme et à condition que ni les flammes, ni les odeurs, ni la fumée, ne constituent une gêne ou un danger pour le voisinage, les bâtiments, les bois, les cultures et pour la circulation routière.**

★

UN RAPPEL POUR LES DÉCHETS DE JARDIN

Des bennes, **réservées uniquement aux habitants de la commune et aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire**, sont disposées en divers points de notre commune (voir papillon «VERNIER ENVIRONNEMENT»).

Elles sont destinées à recevoir **exclusivement des déchets de jardin**, (gazon, branches, longueur maximum 1 mètre, etc.)

Le dépôt de tout autre résidu, même combustible, est strictement interdit.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Le Service de la taxe professionnelle communale rappelle

- à toute personne exerçant une activité lucrative indépendante,
- aux sociétés de personnes,
- aux sociétés anonymes,
- aux sociétés en commandite par action,
- aux sociétés à responsabilité limitée,
- aux sociétés coopératives,

exerçant leur activité dans notre commune, y ayant leur siège, un établissement stable ou exerçant une activité lucrative, notamment par l'intermédiaire de bureaux de domiciliation, de commandes, de publicité, de renseignements, d'agents non indépendants ou de chantier de courte durée **qu'elles doivent** — si elles ne sont pas encore inscrites au rôle de la taxe professionnelle communale — **s'annoncer à la Mairie, conformément à l'art. 309/2 LCP.**

Les personnes ou sociétés ne satisfaisant pas à cette règle sont passibles d'une amende (art. 331 a LCP) ainsi que des rappels d'impôts et pénalités prévus à l'art. 340 LCP.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE VERNIER

Précédemment installée dans le sous-sol de l'école enfantine des Ranches, la bibliothèque de Vernier, complètement réorganisée et informatisée, a réouvert ses portes dans les nouveaux locaux situés

Villa Chauvet-Lullin - Rue du Village 57-59

depuis le 12 juin dernier.



Des milliers de nouveautés vous attendent:

l'astrologie, l'éducation, les sports, la santé, les sciences, et bien d'autres sujets. Un grand choix de romans en tous genres, des BD adultes et jeunes, etc...

Vous y trouverez également des ouvrages en **allemand**, en **italien**, en **espagnol**, en **anglais**, et des revues.

★

Horaires:

Mardi	16h à 20h
mercredi	15h à 18h
Jeudi	9h à 12h

Inscription et prêt gratuits.

★

Horaires estival

Vernier

Juillet et août Mardi de 16h à 20h

Avanchets

Juillet Lundi de 16h à 20h

Août Fermé

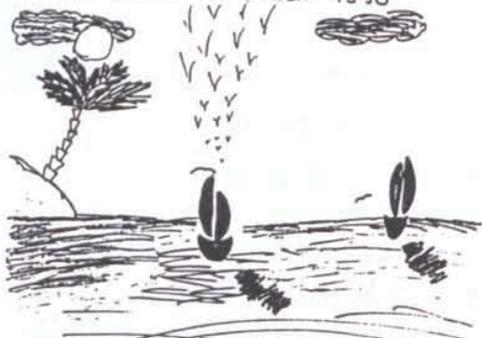
Châtelaine

Juillet Fermé

Août Jeudi de 16h à 20h

Enfants d'âge scolaire
LES RESTAURANTS
SCOLAIRES
DE VERNIER

vous accueillent dès la rentrée
le lundi 27 août 1990



Pour tous renseignements: No: 796.44.96
Ligne No: 796.66.79
Bulletins d'inscription disponibles à la Mairie
de Vernier durant les vacances scolaires tel.420000

LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE VERNIER

Rappelons que les Restaurants scolaires fournissent les repas dans quatre points de distribution de la Commune (Vernier, Libellules, Avanchets et Le Lignon) les lundis, mardis, mercredis et vendredis, durant la période scolaire, **dès le premier jour de l'école, lundi 27 août.**

Les parents peuvent inscrire l'enfant, non seulement d'une manière permanente, mais également de **façon ponctuelle, pour quelques jours**, une ou deux fois, en cas de courtes hospitalisations, absences brèves, etc. de la maman.

Des surveillantes prennent en charge les enfants à la sortie de l'école, les accompagnent, s'il y a lieu, au point de distribution des repas, mangent avec eux et les reconduisent dans leurs écoles respectives.

SPORTS - LOISIRS



**BASSINS DE NATATION
AVANCHET-JURA et
RANCHES (VERNIER)**



COURS DE NATATION

COURS DÉBUTANTS (à partir de 5 ans)

COURS POUR ADULTES

du 24 septembre au 7 décembre 1990

(10 leçons - Places limitées)

Inscription et paiement:

**du lundi 27 août au vendredi 7 septembre 1990
de 8h à 11h.**

**au secrétariat du Service des sports,
30, route du Bois-des-Frères (piscine du Lignon)
1219 LE LIGNON.**

Prix:

Fr. 60.— enfant/10 leçons de 40 minutes

Fr. 80.— adulte/10 leçons de 40 minutes.

*Pour tous renseignements,
veuillez téléphoner au 796 62 96 (le matin).*

LE TOUR DE FRANCE A TRAVERS VERNIER

Le 9 juillet
la «GRANDE BOUCLE»
a fait étape à Genève.



Avant de franchir la ligne d'arrivée, les coureurs ont emprunté l'avenue Louis-Casaï, l'avenue du Pailly, le Pont de l'Ecu, l'avenue de l'Ain et le Pont Butin, ce qui n'a pas manqué de provoquer d'importantes perturbations du trafic routier.

Les Autorités communales tiennent à remercier très vivement les habitants touchés par les mesures de circulation, prises pour cette circonstance, de compréhension et leur patience.



**LES AUTORITÉS
MUNICIPALES
VOUS SOUHAITENT
DE BONNES VACANCES**



RECENSEMENT FÉDÉRAL DE LA POPULATION

Plus de 130 pays recensent leur population vers 1990. La Suisse en fait partie: une opération menée conjointement par la Confédération, les cantons et les communes.

Le quinzième recensement fédéral de la population depuis 1850 aura lieu le **4 décembre 1990**. La loi fédérale sur le recensement de la population, qui a été entièrement révisée, constitue une base légale moderne comprenant des dispositions exhaustives quant à la protection des données. Les préparatifs du recensement se déroulent comme prévu au sein de l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans les cantons et dans les communes.

Depuis le recensement de la population de 1980, le contexte a considérablement changé. La sensibilisation de l'opinion aux questions qui ont trait au sens et au but des relevés, ainsi qu'à la protection des données, s'est intensifiée. Il importe donc de diffuser un maximum d'informations, d'autant plus que l'affaire des fiches a fait naître une confusion regrettable entre les fichiers de données personnelles et les données provenant du recensement de la population de 1990. Ces dernières ne sont en effet utilisées qu'à des fins statistiques.

Recenser,
ce n'est pas fichier



1990 Recensement
fédéral de
la population

Connaître le présent pour préparer l'avenir

Le recensement de la population est l'enquête périodique la plus importante et la plus étendue dans le domaine de la statistique en Suisse. Grâce à lui, on connaît l'évolution de notre habitat, des structures économiques, de la situation du logement, des ménages, des langues et des religions. Les résultats du recensement sont utiles aux milieux politiques, aux administrations et à l'économie (processus décisionnels et planification) aux scientifiques et aux chercheurs, mais aussi et surtout au grand public, car le recensement est une mine de renseignements quantitatifs sur la situation actuelle et sur l'avenir de notre

pays et de ses communes. En ces temps de mutations profondes et rapides de la situation politique et économique en Europe et en Suisse, il est indispensable de conserver l'expérience du présent pour bâtir l'avenir.

Nous cherchons des AGENTS RECENSEURS

masculins et féminins pour ce recensement qui se déroulera fin novembre/début décembre prochain. Ce travail peut spécialement convenir à des personnes retraitées ou à des étudiants (âge minimum 18 ans) ayant une certaine expérience des formules administratives.

Toute personne intéressée est invitée à s'inscrire à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier, par écrit ou par téléphone (**41 00 00**).

Les indemnités suivantes seront allouées: Fr. 6.— par ménage recensé, Fr. 20.— (forfait) de déplacement et Fr. 30.— pour la séance de formation.

SERVICE SOCIAL

Dans les mois de mars, avril, mai et juin, les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire:

- Mme Marguerite VANNOD,
avenue de Crozet 26, le 3 mars;
M. Gaston NICOLET,
chemin des Floralies 15, le 6 mars;
Mme Maria STOCKER,
avenue du Lignon 59, le 22 mars;
Mme Gisèle RUDAZ,
rue du Grand-Bay 16, le 29 mars;
M. Werner ABEGGLEN,
avenue du Lignon 67, le 7 avril;
M. Jules BUCHARD,
avenue de Crozet 14, le 12 avril;
M. Kurt SCHATZLE,
pension «Les Rives du Rhône», le 25 mai.

Vous le savez, les autorités verniolanes offrent une terrine de fleurs aux personnes qui fêtent leurs 80, 85, 90, 95... ans et jusqu'à présent le service social de la commune faisait lui-même ces visites (plus de 200 par année...).

A partir du 1^{er} juin 90, le Conseil administratif a choisi M. Rodolphe BLANCHARD, retraité, pour qu'il soit leur porte-parole auprès de ces différents jubilaires. En général, cette attention des autorités de la commune pour les personnes âgées est fort appréciée et il est heureux qu'elle puisse continuer à se concrétiser par les services de M. BLANCHARD.

Agenda

DES DATES A RETENIR

1. Sorties au centre aéré de Frangy

Les **mardis 17 juillet** et **14 août**, une cinquantaine d'aînés passeront la journée au centre aéré de Frangy. A chaque fois, ils sont chaleureusement accueillis par les enfants et l'équipe d'animation.

Les inscriptions et renseignements dans les clubs d'aînés et à la Mairie.

★

2. Fête du 1^{er} août

Selon la tradition, elle se déroulera cette année sur le mail du Lignon et le pot de soupe est offert aux aînés sur inscription dans les clubs ou à la Mairie.

★

3. Tarte aux pruneaux

Le samedi **15 septembre** au Lignon. Inscription dans les clubs d'aînés ou à la Mairie.

★

4. Conférence-débat

Le jeudi **4 octobre** à la Salle d'Avanchet-Salève avec la doctoresse JEMELIN sur un sujet touchant la question du sommeil et du cerveau. Des précisions vous seront données en temps voulu.

★

5. Vente de pommes de terre à prix réduit

Toutes les personnes au bénéfice du Service social de Vernier recevront chez elles une information et un bulletin de commande pour les pommes de terre à prix réduit.

Cependant, nous étendons cette action à d'autres personnes, telles que les bénéficiaires de l'OAPA, les familles nombreuses et d'autres personnes dans des situations difficiles. Toutes ces personnes qui jugent avoir droit à cette vente doivent s'annoncer par téléphone à la Mairie (tél. 41 00 00) pour une commande,

entre le 1^{er} et le 15 septembre 1990.

A cause des délais de commande qui nous sont imposés par le Département cantonal, nous ne pourrions pas prendre en considération une demande qui nous parviendra après le **15 septembre**.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Les autorités communales rappellent à la population que pour l'informer sur ses droits, pour obtenir un avis, un conseil ou connaître les démarches à effectuer dans n'importe quel domaine, elles ont mis sur pied

UN SERVICE GRATUIT DE CONSULTATIONS JURIDIQUES

Ces consultations sont données par des avocats brevetés inscrits au barreau genevois. Elles comportent tout conseil ou avis de droit, ainsi que toute information sur les plans procédural et judiciaire. Cas échéant, elles englobent la rédaction d'un premier courrier et d'une première démarche en cas d'urgence.

Ce service de consultations juridiques est gratuit, mais il est limité à un conseil et n'exécute aucune procédure ou démarche. Pour le cas où le consultant veut continuer ou entamer une procédure, il devra s'adresser à un avocat de son choix ou, à la rigueur, prendre contact avec un de nos centres sociaux suivant le problème à régler.

Les consultations ont lieu **sur rendez-vous**, à prendre par téléphone:

a) *alternativement un lundi sur deux:*

MAIRIE DE VERNIER, rue de Village, tél. **41 00 00**.

CENTRE SOCIAL D'AVANCHET, rue du Grand-Bay 18, tél. **796 59 30**, de 16h30 à 18h30.

b) *chaque mardi:*

CENTRE SOCIAL DU LIGNON, avenue du Lignon 78, tél. **796 63 11**, de 16h30 à 18h30.

Le meilleur accueil vous sera réservé et une totale discrétion vous est d'ores et déjà assurée.



Les Autorités de Vernier ont eu le plaisir de fêter des couples qui marquaient un heureux événement de leur vie.

★

NOCES D'OR

M. et Mme Jean ROCH-BONJOUR,
chemin de Crotte-au-Loup 3

C'est dans les registres de l'état civil de notre Commune que nous avons pu relever que le vendredi 10

mai 1940, Monsieur Edmond PICTET, officier de l'état civil, recevait le consentement mutuel de Monsieur Jean ROCH et de Mademoiselle Inès BONJOUR.

Rappelons que M. Jean ROCH a été au service de la collectivité verniolane au sein du Service des routes pendant 29 ans qu'il a quitté en 1980 en qualité de chef d'équipe. Il s'est également dévoué au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers où, admis en 1940, il quitte ce Corps en 1972 avec le grade de Capitaine.

★

NOCES DE DIAMANT

Deux couples de notre Commune ont eu la grande joie de marquer ce fort bel et rare anniversaire: 60 ans de mariage.

M. et Mme Max SOMMER-GILLIAND,
chemin de la Crotte-au-Loup 8

Le 26 avril 1930, devant M. Edmond PICTET, officier de l'état civil de Vernier, Monsieur Max SOMMER unissait sa destinée à celle de Mademoiselle Ida GILLIAND, en présence de MM. Baldassare BODDI et Frédéric SOMMER, témoins de leur union, afin de parcourir ensemble, de sourires en chagrins, toujours le même chemin.



Debout de gauche à droite: MM. Chillier, Roch, Sommer et Satin

Assis de gauche à droite: Mmes Roch et Sommer

M. et Mme Georges MARTINI-DUFOUR,
chemin Philibert-de-Sauvage 25a

Le 7 juin 1930, devant M. Edmond Pictet, officier de l'état civil de Vernier, M. Georges MARTINI prenait pour épouse Mlle Germaine DUFOUR, fille de M. Lucien-Henri DUFOUR, Maire et conseiller administratif de Vernier de 1922 à 1951.

Soixante années de vie commune qui ont représenté bien des peines certes, mais également de nombreux jours de joie et de bonheur partagés ensemble, mais aussi de dévouement au sein de la collectivité verniolane en général et à la Société des Samaritains de Vernier, en particulier, dont M. Martini a été un des membres fondateurs.



50 ANS et 60 ANS DE MARIAGE

Nous avons l'avantage de vous informer que les Autorités communales ont décidé d'honorer les couples célébrant en 1990 leurs noces d'or et de diamant, soit 50 et 60 ans de mariage (mariages ayant eu lieu en 1940 et 1930) en les réunissant, dans le courant de l'automne, à la Mairie de Vernier, pour une petite manifestation.

Les couples qui désirent participer à cette cérémonie sont priés de s'inscrire à la Mairie, service de l'état civil, rue du Village 19, 1214 Vernier, en joignant une photocopie de leur livret de famille.

jusqu'au 30 SEPTEMBRE, dernier délai

UN CENTIÈME ANNIVERSAIRE

Le mardi 5 juin dernier, une sympathique cérémonie, agrémentée par un groupe de musiciens de la Fanfare des TPG, s'est déroulée chez M. BURRI, au chemin des Sellières à Aire.

Les Autorités cantonales et communales fêtaient le centième anniversaire de Monsieur Louis GYSIN, domicilié au Lignon.

Entouraient l'heureux centenaire:

Monsieur Bernard ZIEGLER,
Vice-président du Conseil d'Etat;

Monsieur François SATIN,
Maire de Vernier;

Madame Solange SCHMID,
Conseillère administrative de Vernier;
Monsieur Marc-Henri BRELAZ,
Président du Conseil municipal;
Monsieur Christoph STUCKI,
Directeur général des TPG;

qui lui ont remis, selon son désir, pour l'Etat une pendule neuchâteloise et des fleurs et pour la commune une channe et un panier fleuri.

D'origine bâloise, M. Louis GYSIN est né le 5 juin 1890 à Puidoux (Vaud) et a travaillé comme wattmann à la Compagnie genevoise des tramways électriques (actuellement Transports publics genevois) du 1^{er} janvier 1921 jusqu'en 1954, au moment de sa retraite, parcourant toutes les lignes de tram de notre canton.



L'heureux centenaire et son épouse

Bien qu'il soit «dur d'oreille» M. L. GYSIN passe volontiers son temps devant la télévision. Une de ses occupations: il lit tout ce qui lui tombe sous la main et suit la politique de près, quelle soit suisse ou française.

UNE ASSOCIATION AU SERVICE DES JEUNES



Association pour un baraquement d'accueil et de rencontres

En 1980, à la suite d'un travail de recherche sur les adolescents à Genève, un groupe de jeunes adultes (travailleurs sociaux ou non) crée l'association et établit les bases du projet. En 1983, ils montent un baraque-

ment récupéré, sur un terrain prêté par l'Etat avec l'aide des premiers jeunes intéressés.

Leur but est de proposer aux adolescents (de 13 à 18 ans environ) un lieu d'accueil et de rencontres et une équipe d'animation à l'écoute de leurs envies afin qu'ils puissent les réaliser. Un lieu où tout est à faire ensemble pour concrétiser petits et grands projets, du financement à l'action elle-même, un lieu où l'on s'investit pour une activité plutôt que de la consommer.

Un lieu qui reste indépendant et privé, malgré tous les problèmes que cela pose (problèmes financiers entre autres, car l'ABARC recherche chaque année des fonds pour pouvoir vivre) afin de s'adapter le mieux possible aux envies des jeunes.

Il est ouvert **les mercredis de 17h à 23h**
les jeudis de 14h à 19h
les vendredis de 17h à 23h
les samedis de 13h à 18h

L'ABARC, outre ses heures d'ouverture et d'accueil consacrées aux jeux, aux discussions, aux réunions générales, (durant lesquelles les animations à venir sont imaginées et mises en place avec les jeunes) s'investit également dans des projets à plus long terme:

- Elle collabore avec d'autres centres de loisirs et le Service Culturel de la Ville de Vernier pour la mise sur pied du festival Vernier sur Rock.
- Durant 3 étés un camping pour jeunes voyageurs a été organisé au Bois-de-la-Grille, entièrement géré par l'équipe d'animation et les jeunes de l'ABARC. Après s'être investi dans l'organisation, les jeunes ont un «petit job» pour l'été (pour tenir un camping, le travail ne manque pas) tout en ayant l'occasion de rencontrer de jeunes voyageurs venus d'un peu partout.



Aujourd'hui, l'ABARC cherche à se faire mieux connaître des jeunes adolescents fréquentant les cycles d'orientation voisins, pour offrir à ceux qui le désirent son accueil et son ouverture sur leurs envies...

ABARC, 151, route de Vernier
1214 Vernier - tél. 796 21 01.



1890 - 1990

«La Fanfare Municipale de Vernier fêtera les **29 et 30 septembre** prochain, le centième anniversaire de sa fondation.

Selon les statuts, la Fanfare de Vernier a été fondée en 1854 sous le nom de Société des Vieux Garçons de Vernier.

En 1890, le premier nom de Fanfare de Vernier apparaît. C'est en 1931 qu'elle est devenue Fanfare municipale de Vernier. Ces dernières années, elle a eu l'occasion d'effectuer plusieurs déplacements en France et en Allemagne.

En Suisse, à part les événements traditionnels de la vie communale, elle a participé à des fêtes et concours de musique dans les cantons de Vaud et Fribourg, et en 1981 lors de la Fête Fédérale des Musiques à Lausanne, elle était la seule représentante de Genève, notre fanfare fut classée cinquième sur 17 de sa catégorie. En 1986, à Winterthur, elle a également été placée parmi les meilleures de sa classe.

La Fanfare de Vernier participe aux activités locales, Vogue de Vernier, Fête des promotions des écoles, 1^{er} août et ainsi qu'à de nombreuses autres manifestations organisées soit par la Mairie de Vernier ou par les sociétés locales.

La Fanfare de Vernier, forte de 25 musiciens est composée actuellement de cuivre. Son répertoire va de la marche au rock en passant par le paso doble, le fox et les airs populaires. Certaines œuvres plus complexes sont également à son répertoire.

Cette qualité musicale est due principalement aux directeurs de musique qui ont dirigé notre fanfare depuis quelques années, je citerais Messieurs Favre et Chappot, Monsieur Demarchi étant le directeur actuel.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour lancer un appel pressant aux jeunes et moins jeunes qui souhaitent rejoindre les rangs d'une fanfare. En effet, nous avons besoin de musiciens.

Le Président,
Georges BAECHLER

La commémoration du centième anniversaire se déroulera de la façon suivante:

Samedi 29 septembre à 20h30

Concert de gala à la Salle des fêtes du Lignon
avec la participation de



METALLHARMONIE ST. OTMAR ST. GALLEN

Formation forte de 65 musiciens,
sous la direction de Monsieur Werner STRASSMANN

Le bal qui suivra ce concert de gala, sera conduit par l'orchestre

NEW DAY

dirigé par Patrick MONNET

Entrée libre, buvette, et stand valaisan avec raclettes

★

Dimanche 30 septembre dès 10h30

Concert et défilé dans la rue du Village à Vernier
Parc de la Mairie, 10h30 à 11h,
concert donné par la Metallharmonie.

Parc de la Maison Chauvet-Lullin, 11h15,
accueil des Autorités communales ainsi
que de la METALLHARMONIE
ST. OTMAR ST. GALLEN par la Fanfare
municipale de Vernier.

Concert-apéritif conduit par

METALLHARMONIE ST. OTMAR ST. GALLEN

Le repas officiel sera servi à la salle communale de Vernier Place dès 13h.

Les réservations dans le cadre des places disponibles, peuvent se faire auprès de la Fanfare municipale de Vernier, case postale 601, 1214 Vernier.

Le prix du menu est de Fr. 35.— sans les boissons. Les inscriptions seront retenues selon l'ordre de réception.

★ ★ ★

FÊTE DU 1^{er} AOÛT

★ ★ ★

Les autorités et les sociétés communales vous convient à prendre part à la fête nationale du 1^{er} AOÛT qui, cette année aura lieu au

Mail du Lignon

Dès 18 heures, chacun est cordialement invité à participer à l'agape populaire, agrémentée par un concert de la Fanfare municipale de Vernier.

Des pots souvenir, soupe, saucisses grillées, frites, raclettes, etc. et boissons seront à disposition.

Les aînés, rentiers AVS de la Commune de Vernier, sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

Inscriptions, pour recevoir le bon-invitation, dans les clubs d'aînés ou à la Mairie de Vernier.

★ ★ ★

A 20h15, PARTIE OFFICIELLE DE CETTE COMMÉMORATION,
avec allocution de M. François SATIN, Maire,
à l'issue de laquelle se déroulera, dans la Cité, le cortège aux lampions pour les enfants.

★ ★ ★

BAL GRATUIT, avec en intermède **UN GRAND FEU D'ARTIFICE**, suivi du traditionnel **FEU DE JOIE**.

★ ★ ★

Nous vous recommandons la vente de l'insigne du 1^{er} AOÛT, dont le produit est destiné aux œuvres sociales et culturelles de Suisse.

Les autorités municipales et les sociétés communales espèrent vous rencontrer nombreux à cette fête et vous invitent à embellir nos villages et cités en pavoisant fenêtres et balcons.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu à la Salle des fêtes du Lignon.

RAPPEL

L'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et nous vous recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.